

Retour sur le lieu de travail : PROGRESSIVITÉ, PRUDENCE et VIGILANCE sont les mots d'ordre du MAA !

Participants pour **FO Agriculture** : Christine HEUZE - Thierry ELEOUET - Gisèle VIMONT - Xavier SIMON - Soizig BLOT

✚ Retour sur le lieu de travail : PROGRESSIVITÉ, PRUDENCE et VIGILANCE sont les mots d'ordre du MAA !

La note de service concerne les personnels de l'administration centrale, des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et de l'enseignement agricole. Elle sera publiée le 3 juin 2021.

Le télétravail demeure un levier important de prévention de la circulation du virus, parce qu'il limite les déplacements et la densité des agents dans les bureaux.

✚ Déconfinement PROGRESSIF

- **9 juin 2021** : passage d'un régime de télétravail maximal à un objectif individuel de 3 jours de télétravail en moyenne par semaine (ex : 3 jours chaque semaine, ou alternance 5 jours/1 jour...), sous réserve des nécessités de service.
- **1er juillet 2021, si la situation sanitaire le permet** : passage à un objectif individuel de 2 jours en moyenne par semaine de télétravail.
- **A compter du 1er septembre** : si l'amélioration de la situation sanitaire se poursuit, mise en place d'une nouvelle période transitoire jusqu'à la fin 2021 dans l'attente de la signature d'un accord de télétravail au MAA.

✚ PRUDENCE :

- Toujours d'actualité : distanciation physique, gestes barrières, port du masque obligatoire, aération régulière des locaux, réunions en distanciel (cf. la [FAQ du MAA](#)).
- Jour de carence : il reste inappliqué jusqu'au 30 septembre dans les conditions précisées sur Améli.
- Personnes vulnérables : les règles en vigueur s'appliquent toujours jusqu'à instructions complémentaires de la fonction publique.
- Personnes handicapées : une attention particulière doit leur être portée (masques adaptés).

✚ VIGILANCE :

- Rôle clé des managers.
- Accompagnement des agents.
- La médecine de prévention, mais aussi les assistants de service social du MAA sur le [site du ministère](#).
- **Soutien psychologique : 08 00 10 30 32.**
- Restauration : une actualisation des protocoles est en cours.
- Réunions : elles sont permises à condition de respecter une jauge de 4 m² par agent.
- **Rendez-vous vaccinaux** : des facilités horaires sont accordées aux agents qui auraient un rendez-vous pour effectuer une vaccination sur leur temps de travail.
- **En local** : les CHSCT doivent, notamment, continuer à se réunir régulièrement dans toutes les structures, cette période appelant un dialogue social de proximité renforcé.

Commentaires FO Agriculture :

- **RPS** : une vigilance particulière des chefs de service doit être exercée dans la mise en œuvre des mesures de prévention.
- **Diffusion de la note de service** : **FO Agriculture** demande un flash info RH spécial.
- **CHSCTM** : **FO Agriculture** déplore qu'il soit convoqué après la mise en place de la note.

**Si vous rencontrez des problèmes au sein de votre structure,
n'hésitez pas à nous les faire remonter**

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir
Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

